

## La confiserie n'est pas un produit de luxe !

*Suite à la présentation en Commission des Finances de l'Assemblée Nationale du rapport d'information sur la taxation des produits alimentaires « Produits alimentaires : moins de taxes pour plus d'efficacité » les Adhérents du Syndicat National de la Confiserie s'interrogent sur le maintien d'un taux de TVA à 20 % sur les produits de leur secteur.*

### Un taux de TVA trois fois plus élevé que celui qui s'applique au reste de l'alimentation

Alors que l'ensemble des produits alimentaires sont assujettis au taux intermédiaire de 5,5%, les produits de confiserie resteraient, avec le caviar, les derniers à être assujettis à un taux de 20%, si l'ensemble des recommandations du rapport étaient adoptées.

*« Une fiscalité incompréhensible et injuste, qui va à l'encontre de l'indispensable équité que tout le monde appelle de ses vœux » souligne Jean-Philippe André, président du Syndicat National de la Confiserie, « d'autant que ce taux élevé est avant tout pénalisant pour les consommateurs ».*

### Un rapport visant à la simplification qui ignore la confiserie

Les confiseurs de France, rassemblés au sein du Syndicat National de la Confiserie regrettent que le rapport ne soit pas allé plus loin dans les mesures de simplification et d'harmonisation fiscale. Calissons, nougats, berlingots, bonbons de toutes sortes subissent toujours la fiscalité appliquée aux produits de luxe.

*« Nous souhaitons que les produits de confiseries, soient reconnus comme des produits d'alimentation courante et non comme un produit de luxe. En effet, les produits de confiserie sont des produits traditionnels et familiers très appréciés des Français. » explique Jean-Philippe André.*

### La confiserie, un secteur dynamique et innovant, ancré dans le patrimoine

Le secteur de la confiserie Française représente près de 600 spécialités régionales et traditionnelles et une vingtaine de catégories de bonbons (gélifiés, sucres cuits, chewing-gum, sucettes...). Les 83 entreprises du secteur, réparties sur l'ensemble du territoire, génèrent plus de 7 000 emplois directs. Le secteur de la confiserie est également fortement exportateur avec près de 185 millions d'euros de ventes à l'export soit 47 252 tonnes de produits exportés, reflet de l'excellence du patrimoine alimentaire Français à l'étranger.

**Contact presse :** Magali Lafleur 01 44 77 85 42 / [mlafleur@alliance7.com](mailto:mlafleur@alliance7.com)

**Qui sommes-nous ?** Le syndicat de la confiserie représente 83 entreprises. Les entreprises du secteur sont à 57% des TPE (très petites entreprises, avec un nombre de salariés inférieur à 10) et à 37% des PME (Petites et Moyennes Entreprises).